### COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

\_\_\_\_\_

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

-----

Séance du 27 avril 2007 (convocation du 16 avril 2007)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Avril Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS:**

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. BROQUA Michel, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max. M. LABARDIN Michel. M. LABISTE Bernard. Mme LACUEY Conchita. M. LAMAISON Serge. M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. PONS Henri, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. RESPAUD Jacques, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, M. REBIERE André, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION:**

Mme. CARTRON Françoise à M. ROUSSET Alain

M. DAVID Alain à M. TOUZEAU à partir de 11h00

M. FAVROUL à Mme PARCELIER à partir de 10h55

M. GELLE Thierry à M. MANGON Jacques

M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy

M. SEUROT Bernard à M. SOUBIRAN Claude

M. BANNEL Jean-Didier à M. BANAYAN jusqu'à 10h30

M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien

M. CANIVENC René à M. QUERON Robert

M. CASTEX Régis à M. REBIERE André

Mme CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 11h00

M. CAZENAVE Charles à Mme CARLE DE LA FAILLE jusqu'à 10h35

M. CORDOBA Aimé à M. BROQUA Michel

M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita

M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude

M. DELAUX Stéphan à Mme BRACQ à partir de 10h55

M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude

M. GRANET Michel à M. CARTI Michel à partir de 11h00

M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel

M. JAULT Daniel à Mme. DIEZ Martine

M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain à partir de 10h45 Mme LIMOUZIN Michèle à Mme FAORO Michèle à partir de

11h00

M. LOTHAIRE Pierre à M. DUCASSOU Dominique

M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre

M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas

Mme. PUJO Colette à Mme. DARCHE Michelle

M. QUANCARD Joël à M. SIMON Patrick à partir de 12h00

M. SARRAT Didier à M. GUICHARD Max

### LA SEANCE EST OUVERTE

# DELIBERATION DU CONSEIL SEANCE DU 27 avril 2007

POLE ADMINISTRATION ET FONCIER
Service de la Logistique

N° 2007/0255

Marchés publics - location entretien et maintenance d'un système numérique de reproduction de documents couleur – Appel d'offres - autorisation

Madame EYSSAUTIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'atelier d'impression de la Communauté urbaine réalise pour l'ensemble des services les travaux de reproduction. En 2006, et bien que la production soit en baisse, ce sont près de 9 millions de photocopies qui ont été réalisés avec un volume croissant pour les copies couleur passant en cinq ans de 8 à près de 15 % de la production totale. Ce sont désormais 110 500 copies couleur qui sont produites chaque mois.

Ces équipements permettent de réaliser l'ensemble des plaquettes, rapports d'activité, cartons d'invitation, cartes de visite demandés par tous les services de la CUB.

Le marché de location maintenance du système de production couleur souscrit avec la Société Rank Xerox en 2003 pour une période de 3 ans venant à échéance en septembre 2007, il convient de lancer au plus vite une procédure d'appel d'offres ouvert pour renouveler ce matériel et permettre la continuité du service.

Le matériel actuel se compose de deux copieurs de production couleur (52 pages minutes/A4) associés à un contrôleur et d'une station de numérisation.

Le système sera de capacité de production équivalente à l'existant. Il devra être en compatibilité totale avec le système numérique de gestion des flux, station de numérisation et copieurs noir et blanc dont la CUB vient de se doter. La gamme dont nous proposons d'équiper l'atelier en location et dont les différents matériels sont décrits précisément dans le cahier des clauses techniques particulières du marché considéré aura la même automatisation, fiabilité, et qualité d'impression. Des logiciels puissants et adaptés permettront, via des interfaces utilisateurs, des échanges à distance, directs et permanents entre le demandeur et l'atelier de production. A noter que toutes les préconisations informatiques sont établies en étroite concertation avec la direction des systèmes informatiques.

Pour répondre aux besoins définis ci-dessus, un dossier de consultation sous la forme d'appel d'offres ouvert en application des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 a été préparé. Ce dossier est consultable par les élus communautaires en application des articles L21 21 12 et L21 21 13 du code général des collectivités territoriales à la Direction centrale des achats et marchés – 13<sup>ème</sup> étage de l'Hôtel de la Communauté urbaine.

Par ailleurs, vu le caractère aléatoire du nombre de copies qui seront réalisées, il convient de préciser que le marché à intervenir sera un marché à bons de commandes conformément aux dispositions de l'article 77 I du code des marchés publics.

Ce marché comportera 2 parties :

- une partie dont le montant est aléatoire ce qui correspond aux prix des copies,
- une partie fixe qui comprend la location, l'entretien des moteurs de production ainsi que la formation des opérateurs pour la prise en main de ces matériels.

La dépense prévisionnelle peut être évaluée, pour une période initiale de 3 ans à 549 180 € HT (soit 656 819,28 € TTC). Il pourra être reconduit pour une année supplémentaire (183 060 € HT – 218 939,76 € TTC). L'appel d'offres donnera lieu à une publicité européenne.

La dépense correspondante, prévue aux budgets des exercices concernés sera imputée comme indiquée ci-dessous :

Budget principal – chapitre 011 – articles 6135 et 6156 - fonction 0202 - CRB A 200

Ainsi, nous vous demandons, mesdames, messieurs si tel est votre avis de bien vouloir entériner le dossier de consultation et autoriser Monsieur le Président à :

- lancer la mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert en application notamment des dispositions des articles 33 alinéa 3, et 57 à 59 et 77 du code des marchés publics,
- signer le marché à intervenir avec le candidat qui aura émis la proposition économiquement la plus avantageuse en réponse à l'appel d'offres ouvert, et en cas d'insuccès de cette procédure à rechercher un titulaire soit par la voie d'un nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la mise en concurrence, soit par marché négocié conformément aux dispositions des articles 35.I.1 ou 35.II.3° du code des marchés publics,
- signer tout acte nécessaire à la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité. Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 avril 2007,

> Pour expédition conforme, par délégation, le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE 4 MAI 2007

PUBLIÉ LE : 4 MAI 2007

M. ODETTE EYSSAUTIER